

FAITES LABELLISER VOTRE PROJET INNOVANT PAR VEGEPOLYS VALLEY

Projets d'innovation impliquant des partenaires entreprises et pour lesquels le pôle accompagne le consortium dans la construction et/ou la rédaction du dossier de demande d'aide publique.

Exemples : PSPC, PSPC-régions, Ademe (Agriculture éco-efficente, ...), France Agrimer (Agriculture et Alimentation de Demain, ...), Concours Innovation, Projets innovants collaboratifs régionaux, ...

Les plus de la labellisation VEGEPOLYS VALLEY :

- Être accompagné depuis l'idée jusqu'au projet achevé par une équipe de professionnels spécialistes dans leur thématique et rompus à l'ingénierie de projet
- Enrichir son partenariat avec les membres pertinents du réseau VEGEPOLYS VALLEY (national et international)
- Bénéficier d'un label valorisant, reconnu par les financeurs de l'innovation
- Intégrer les conseils constructifs des experts du CLOSI* i) en amont du dépôt pour donner toutes les chances de sélection du dossier et ii) à mi-parcours du projet pour optimiser l'avancement et la valorisation des travaux
- Accéder à une plateforme sécurisée d'échange de documents réservée à votre consortium
- Evoluer dans un cadre de confidentialité garanti,
- Bénéficier d'un accompagnement renforcé pour l'écriture de votre dossier (sur prestation)
- Contribuer, via la communication du pôle, à renforcer l'image d'acteur de l'innovation pour votre structure

Retroplanning des étapes d'accompagnement :

1 3 à 5 semaines avant la clôture (20 jours minimum) : Etude de votre projet par un chargé de mission. Lors de cette étape, le chargé de mission vérifie l'éligibilité de votre projet à l'AAP visé, évalue votre projet au regard des critères de sélection de l'AAP ainsi que la qualité du dossier. Une synthèse de cette évaluation et des pistes d'amélioration vous est donnée dès cette étape.

Nous vous conseillons de nous contacter le plus en amont possible dans le montage de votre projet. Ceci vous permettra de bénéficier d'un accompagnement qui sécurise sa bonne préparation et d'être orienté vers le guichet de financement le plus approprié. Vous pouvez aussi contacter le pôle dès la phase d'émergence de votre projet pour bénéficier d'un accompagnement et de mise en réseau.

NB : Un contact direct de nos équipes avec le porteur de projet est nécessaire, même si vous avez recours à un cabinet de consultant pour monter votre projet.

2 7 j avant le CLOSI du mois précédent la clôture :

1) **Lecture de votre dossier par un ou deux rapporteurs internes au CLOSI.** Une synthèse de l'évaluation de votre projet et des pistes d'amélioration suggérée par les rapporteurs vous est transmise. NB : *Ces derniers réalisent leur mission dans le respect de la confidentialité et vous pouvez exclure des membres qui présenteraient des possibles conflits d'intérêt avec les partenaires du projet.*

2) **Transmission par le porteur des documents administratifs nécessaires :** [la fiche de demande de labellisation](#), intégrant les éléments de communication, et les contrats "partenaires d'un projet innovant" signés par chacun des partenaires.

3 CLOSI du mois précédent la clôture :

1) **Présentation du projet par le porteur du projet.** *Les membres du CLOSI réalisent leur mission dans le respect de la confidentialité et vous pouvez exclure ceux qui présenteraient des possibles conflits d'intérêt avec les partenaires du projet)*

2) **si l'avis est positif, Etude finale par le CLOSI et décision de labellisation**

Boucle d'amélioration si nécessaire : si lors du CLOSI de présentation du projet, l'état du projet n'est pas jugé suffisant pour décider une labellisation, il est proposé aux partenaire un plan de progression. Les améliorations sont vérifiées par les rapporteurs internes et si le projet a atteint la qualité attendue, la décision de labellisation est prise.

5 Avant la clôture : Transmission par l'équipe du pôle d'une attestation de labellisation argumentée sur les principaux critères de sélection.

Le processus de labellisation dure environ 4 semaines.

Pour être labellisé par VEGEPOLYS VALLEY, le projet doit réunir des partenaires adhérents à VEGEPOLYS VALLEY ou à un des pôles co-labellisateurs, et répondre aux critères suivants :

- Être innovant sur son marché
- Démontrer des perspectives de retombées économiques et scientifiques
- S'inscrire dans l'une des 7 thématiques du pôle ou innover sur la chaîne de valeur du végétal
- Concerner un ou plusieurs des marchés du pôle (production de végétaux hors sylviculture, fournitures, premières et secondes transformations, valorisation du végétal pour l'alimentation de l'homme ou de l'animal, valorisation en nutrition prévention santé pour l'homme ou l'animal, cosmétique, valorisation non alimentaire, biotransformation, distribution)
- Favoriser la production et la valorisation de végétaux en respectant l'environnement et la santé.

Le projet sera évalué par le CLOSI* selon 7 points :

- Partenariat
- Gestion de projet
- Financement du projet (budget)
- Caractère innovant
- Marché et concurrence
- Intérêt pour le pôle (structuration et développement)
- Impact environnemental

Des critères spécifiques à l'Appel à Projet visé pourront également être étudiés le cas échéant.



En cas d'obtention d'un financement public du projet, chaque partenaire s'engage à contribuer financièrement aux actions d'accompagnement du pôle dans le montage, l'expertise du projet mais aussi son suivi, la communication et la valorisation des partenaires et de ses résultats. Cette contribution financière sera définie en fonction du montant des dépenses éligibles à l'aide publique affectée au partenaire dans le projet.

*Le CLOSI, ou Comité de Labellisation et d'Orientation Stratégique Innovation du VEGEPOLYS VALLEY est un comité mixte composé d'experts des domaines d'innovation du VEGEPOLYS VALLEY : 12 membres issus des entreprises, 12 issus de la recherche et formation, 8 issus des instituts techniques. Ses 32 membres sont nommés par le Conseil d'Administration du VEGEPOLYS VALLEY. Ils participent chacun *intuitu personae* et s'engagent dans le cadre d'un accord de confidentialité formalisé à ne pas diffuser et ne pas utiliser à leurs fins les informations communiquées dans le cadre des activités du CLOSI. Les missions du CLOSI sont : i) l'amélioration collégiale, l'évaluation, la labellisation et le suivi des projets candidats à l'accompagnement du pôle ii) l'élaboration des orientations scientifiques du pôle.

Dans le cadre de l'évaluations et de suivi de projets, les partenaires d'un projet ont la possibilité d'exclure de son étude des membres du CLOSI si des conflits d'intérêts peuvent être démontrés.

